

GURGY

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Jusqu'à présent, la commune était collectée tous les MARDIS matins.

A partir du Lundi 29 novembre (semaine 48), la commune sera collectée les LUNDIS matins.

Les habitants devront déposer leurs ordures ménagères la veille au soir, à partir de 19h00 ou le lundi matin, **avant 06h00**.

1^{ER} RAMASSAGE : le lundi 29 Novembre.

Il n'y aura donc pas de ramassage le mardi 30 novembre.

Présentation des déchets à la collecte :

Les déchets peuvent être présentés, comme aujourd'hui, en sacs ou en bacs normés (Conformes aux modalités du nouveau règlement de collecte).

Au printemps 2011, la Communauté de l'auxerrois distribuera aux foyers des bacs roulants (Normalisés, à roulettes, identifiés). Une fois équipés les foyers devront obligatoirement présenter leurs déchets dans ces bacs.

Nature des déchets présentés :

Avec les nouvelles tournées, la Communauté de l'auxerrois appliquera son nouveau REGLEMENT DE COLLECTE :

Les déchets de jardins, les encombrants, les déchets dangereux (type peintures...) ne seront plus collectés en mélange avec les ordures ménagères.

Si les équipes de collecte observent ce type de déchets dans un sac poubelle ou un bac, celui-ci ne sera pas collecté et restera sur le trottoir jusqu' à ce que la présentation soit conforme au règlement de collecte.

En cas d'erreur, un système d'autocollants informatifs de refus de collecte sera apposé sur votre sac/bac :



Les déchets de jardins, les encombrants, les déchets dangereux devront être apportés en déchèterie.

LE RESEAU DE DECHETERIES

Les habitants de Gurgy peuvent se rendre sur la déchèterie de Monéteau, Rue de Dublin, à proximité de l'Hypermarché Cora (4,5km).

Horaires :

| | Horaires d'hiver <i>(1^{er} novembre au 31 mars)</i> | Horaires d'été <i>(1^{er} avril au 31 octobre)</i> |
|--------------------|--|--|
| Du lundi au samedi | 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 | 09h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00 |
| Dimanche | Fermées | 09h30 à 12h00 |

Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

RAMASSAGE DU TRI

A partir du MERCREDI 8 DECEMBRE (semaine 49, semaine B), les camions de la communauté viendront collecter les sacs jaunes (tri) les mercredis matins, **1 fois toutes les deux semaines.**

La 1^{ère} collecte des sacs jaunes aura donc lieu LE MERCREDI 8 DECEMBRE

La 2^{ème} collecte aura lieu le MERCREDI 22 DECEMBRE...

Et ainsi de suite. Pour vous aider, un calendrier de collecte sera distribué à tous les foyers.

Les habitants de Gurgy devront déposer leur sac de tri la veille au soir (ou le mercredi matin avant 06h00).

Les sacs de tri seront distribués chez l'habitant, entre le lundi 25 octobre et le samedi 20 novembre 2010, par nos équipes d'ambassadeurs du tri, qui en profiteront pour rappeler les consignes de tri.

Les sacs seront exclusivement destinés au tri des emballages et papiers/cartonnettes recyclables.

Si, pendant l'année 2011, vous manquez de sacs, différents points de retraits s'offrent à vous :

- Votre mairie, aux horaires d'ouverture habituels
- Le siège de la Communauté de l'auxerrois, 2 ter rue Faillot à AUXERRE (centre ville)
Ouvert du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le service Environnement de la Communauté de l'Auxerrois situé au Centre Technique Municipal, 82 rue Guynemer à AUXERRE
(Zone commerciale des Clairions, en face du magasin M. Bricolage)
Ouvert du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Déchèteries de la Communauté de l'auxerrois :
 - o Déchèterie des Cassoirs située à Auxerre
Route de Toucy par l'avenue de Lattre de Tassigny (D965)
 - o Déchèterie située à Augy

Route de Saint-Bris, rue des Fleurs

- o Déchèterie située à Monéteau
Rue de Dublin (zone des Macherins)

A noter que le service Environnement de la Communauté de l'auxerrois effectuera des contrôles de qualité du tri. En cas d'erreurs de tri, votre sac ne sera pas collecté. Un système d'autocollants informatifs de refus de collecte apposé sur les sacs vous invitera à nous contacter :



LES POINTS RECYCLAGES

Les points recyclages (points d'apport volontaire) seront modifiés :

- Seront conservés sur les points recyclage actuels (Quai des Fontaines, rue de la Gare, Route d'Appoigny) uniquement les colonnes à verre.
- Par défaut, le point recyclage complet (constitué de colonne(s) à verre et de colonne(s) pour les emballages/papiers/cartonnettes) qui sera conservé est celui situé sur le parking de la superette, celui qui a la meilleure fréquentation.

Si la commune souhaite conserver un point recyclage différent, elle prendra contact avec les services de la Communauté de l'auxerrois.

LES ENCOMBRANTS

Jusqu'à présent, les services de la communauté venaient sur votre commune 2 à 3 fois par an pour collecter les encombrants en circulant dans toutes les rues, mais ne collectaient pas les déchets d'équipements électriques et électroniques (tous les appareils usagés alimentés avec une prise, une pile, une batterie ou un accumulateur).

A partir du 29 novembre 2010, tout habitant de Gurgy souhaitant se débarrasser d'objets encombrants pourra, soit aller en déchèterie, soit bénéficier d'un ramassage d'encombrants au porte à porte (seront de nouveau acceptés les appareils type électroménagers et les déchets électriques) Dans ce dernier cas, il devra **obligatoirement** appeler le service au 03 86 18 08 20, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h30, ou laisser un message sur répondeur en laissant ses coordonnées, afin que le service puisse le rappeler.

Nous vous précisons alors le jour de ramassage, l'horaire de présentation ainsi que la liste des déchets qui pourront être collectés.

LES DECHETS DE JARDIN

A compter du 29 novembre, les déchets de jardins ne seront plus acceptés dans les ordures ménagères. Ils devront être soit compostés sur place, soit apportés directement en déchèterie.

Pour le compostage à la maison, un agent technique de la Communauté de l'auxerrois, spécialiste du compostage, Monsieur Christian Legourriec, est à votre disposition pour tout conseil/renseignement au 03 86 18 08 27.

LES MARCHES ARRIERES

Le métier de collecte des déchets ménagers est un métier dangereux, le 2^{ème} après les métiers du bâtiment. En France, on dénombre plusieurs accidents mortels par an.

C'est pourquoi, à partir de 2011, la Communauté de l'auxerrois, en concertation avec les usagers concernés et la mairie, cherchera à diminuer le nombre de marches arrières sur les communes. Peut-être, êtes vous concernés ? Dans ce cas, nous viendrons vous voir pour discuter de la meilleure façon de réaliser la collecte des déchets.

LES PROFESSIONNELS

D'une manière générale, les professionnels, si leurs déchets ressemblent de par leur nature et leur volume à des déchets ménagers, bénéficient des mêmes services que les particuliers.

Dans le cas contraire, les professionnels devront prendre en charge la gestion de leurs déchets, en passant par exemple des contrats avec des prestataires de service.

A titre d'information, la Communauté de l'auxerrois réfléchit à la mise en œuvre de la Redevance Spéciale, redevance éventuellement complémentaire à la T.E.O.M., lorsque les volumes sont trop importants.

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A CES FUTURS CHANGEMENTS,

Une campagne d'information au porte à porte est prévue entre le 25 octobre et le 20 novembre.

Notre équipe d'ambassadeurs du tri vous rendra visite pour vous remettre toutes les informations et documents relatifs à ces changements (guide pratique des déchets, mémo-tri et sacs de tri)

Une équipe d'Ambassadeurs du tri est à votre disposition pour :

- des interventions dans les écoles
- des Réunions publiques
- des Manifestations locales

Contactez-les au :  N° Vert 0 800 89 2000

Ou par mail : infotri@cc-auxerrois.fr